

Et il a ordonné que ce Décret soit promulgué et consigné dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites le XIV des Calendes d'Août de l'année 1911.

† Fr SEBASTIANUS, card. MARTINELLI,

S. C. R. Praefectus.

L. † S.

† PETRUS LA FONTAINE, ep. Charystien,

Secretarius.

DEUX FUTURES BIENHEUREUSES

NOUS publions aujourd'hui le décret, qui a été lu au nom et en présence du Pape, au palais du Vatican, le 19 juillet dernier, par lequel Sa Sainteté déclare que la Vénérable Marie de l'Incarnation, notre *Thérèse du Canada*, comme avait dit Bossuet, a pratiqué à un degré héroïque les vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, et les vertus cardinales, la prudence, la justice, la tempérance et la force. Nos lecteurs voudront lire avec soin ce document nouveau qui projette quelque chose de la lumière des saints sur les origines de notre histoire.

En même temps que Marie de l'Incarnation, une autre servante de Dieu était de la même façon honorée par l'Eglise à cette date du 19 juillet, où tombe, comme chacun sait, la fête de saint Vincent de Paul : la vénérable Louise de Marillac, mieux connue dans les annales de la charité sous le nom de Mlle Legras. Elle fut l'une des plus actives collaboratrices de Vincent de Paul et fonda avec lui les Filles de la Charité, ces

célèbres Sœurs
pour le ray
Le souve
nada à un
chez nous d
nes sont sur
tantes de no
L'oeuvre
quelque éche
grand évêque
relles et les
Montréal d'u
que les admin
dans l'ouest,
Dans un voyag
le point d'abo
filles spirituel
venir. Mais M
retour, avec l'a
la Providence,
à nous.
Or, il s'est tro
dernier, c'est M
prononcer devan
membres des Co
sans doute des «
Filles de la Cha
Voici ce discours
Très Saint Père,
Serait-il témérai
vidence, dans la cc